

Dettes

Lorsqu'on ne paie pas les factures à temps, les conséquences peuvent être sérieuses. Les centres de consultation pour les dettes proposent leur aide en cas de problèmes financiers.

Rappels et avis de poursuite

Toute personne qui ne paie pas une facture dans le délai imparti reçoit en principe un premier et un deuxième rappel (Mahnung). Les créanciers ont aussi la possibilité d'entamer, en tout temps, une procédure de recouvrement (Betreibung). Dans ce cas, le débiteur ou la débitrice reçoit un avis de paiement de l'Office des poursuites (Betreibungsamt). Il en découle des frais. Lorsque l'on pense que la procédure de poursuite n'est pas légitime, on peut faire opposition (Rechtsvorschlag) auprès de l'Office des poursuites compétent. Attention: la mise en poursuite peut entraîner une saisie de salaire ou d'objets de valeurs. En outre, les avis de poursuite sont enregistrés dans le registre des poursuites (Betreibungsregister) (même vous payez par la suite), ce qui peut, entre autres, poser des problèmes au moment de la recherche d'un appartement.

Dettes

Toute personne qui a des soucis financiers ou des dettes peut s'adresser à un centre de consultation pour les dettes (Schuldenberatungsstelle) où elle obtiendra de l'aide. Des spécialistes analysent la situation avec le demandeur ou la demandeuse et cherchent une solution. L'organisation Caritas propose de l'aide anonymement: assistance téléphonique «SOS-Schulden», 0800 708 708 (gratuit). En cas de besoin, la personne est dirigée vers un autre centre. Le centre de consultation Plusminus propose une aide par Internet et des informations utiles.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/argent-et-impots/dettes